

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2012

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET, Mme Dolorès CABELLO,  
M. Patrick MAILLET, Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH,  
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,  
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,  
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT,  
M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,  
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

M. Jean-Pierre DOMECCQ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,  
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à M. Jean-Michel BRUGIDOU,  
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

#### **4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Sur rapport de Monsieur MAILLET et sur proposition de Monsieur le Maire, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VOTE** l'attribution nominative des subventions ci-après :

#### **CULTURE :**

➤ **350 €** à l'Association « France Portugal » pour la fourniture de 50 repas musiciens supplémentaires à l'occasion de la fête de la musique, le jeudi 21 juin 2012. Ce montant devra être imputé sur la ligne 6042.101.

➤ **1 875 €** à l'Association Oloron Prévention correspondant à la prise en charge de 25 bourses de 75 € chacune pour la réalisation d'ateliers jeunes aux petites vacances scolaires de l'année 2012, encadrés par les éducateurs de l'association en lien avec les objectifs de la convention tripartite liant l'association, le Conseil Général et la Mairie. Ces ateliers ont été menés en partenariat avec l'association Camino, Jazz à Oloron, le service patrimoine Pays d'Art et d'Histoire et le Collège des Cordeliers.

Ce montant, prévu au budget prévisionnel, sera imputé sur la ligne 6042.172.

.../...

**SPORT :**

➤ **1 000 €** à l'Association FCO Cyclisme qui a organisé une épreuve sportive le Prix « Quartiers d'Eté » qui s'est déroulée le dimanche 8 juillet 2012 dans les rues d'Oloron Sainte-Marie (Quartier Pondeilh).

La subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574.0 (subvention exceptionnelle).

**DIVERS :**

➤ **1 000 €** à l'ACCA d'Oloron Sainte-Marie pour le renouvellement des matériels de piégeage des nuisibles.

La subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574.0 (subvention exceptionnelle).

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 6 septembre 2012.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 11/09/2012**

**Bernard UTHURRY**